Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-18_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 18-01-2026-CM : Convention tripartite pour l'emploi associatif de l'association Cap à Cité

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor et les communes soutiennent les emplois associatifs locaux par le biais des conventions tripartites.

A Binic-Etables sur mer, ces conventions concernent les associations « Cap à Cité », « Cap découverte », « Binic Pordic Football club », « Tennis club d'Etables » et « Groupement Jeunes Sud Goëlo ».

Après avoir renouvelé l'ensemble des contrats pour l'année 2025, le Département a mené une actualisation du dispositif dans le but de s'adapter au contexte budgétaire contraint, précisant notamment qu'aucune nouvelle demande ne serait retenue. Des réunions-bilan réunissant les associations, la commune et le département se sont tenues en mairie fin 2024 et début 2025.

Le département a centré le dispositif autour de deux priorités :

- le développement des politiques départementales (sport, culture, solidarités, jeunesse, environnement etc…)
- le développement des territoires et le développement de services auprès du plus grand nombre.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-18_01_2026_CM-DE

Le renouvellement pour 4 ans des conventions liées aux associations sportives a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 17 septembre 2025 après validation de la commission permanente du Département.

Cette dernière s'est prononcée sur le renouvellement de la convention relative à l'association Cap à cité le 17 novembre 2025 et a proposé une reconduction de cette convention pour une durée de 4 ans.

Pour la participation de la commune de Binic-Etables sur Mer, la participation est proposée pour les mêmes montants :

Cap à cité- du 01/01/2026 au 31/12/2029 (4 ans) :

CHARGES (€)		PRODUITS (€)	
Salaire annuel brut	37 766 €	Auto-financement association	35 361 €
		Financement de la collectivité locale	10 500 €
Charges patronales annuelles	15 862 €	Financement Conseil départemental	8 000 €
Frais de déplacement		Aides ou exonérations (FONJEP...)	
TOTAL	53 861 €	TOTAL	53 861 €

Vu l'avis favorable de la commission finances et vie associative du 23 janvier 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement pour 4 ans de la convention tripartite de financement de l'emploi de directeur de l'association Cap à cité.

Le Maire
Paul CHAUVIN

PJ N°A : Convention